

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 9 mai 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **9 mai 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **3 mai 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. BECKER MME ROTA à MME DROUOT M. TRANCHINA à MME FOUET
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. JULIEN – M. VERY
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°11 – DB du 09/05/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Zone Artisanale Haute Epine à Saizerais
Vente d'un terrain à la SCI AMB**

Par délibération en date du 28 mars dernier, la SCI (société civile immobilière) AMB sollicitait un terrain de 1900 m². Dans l'obligation de revoir son projet, Monsieur BLANRUE, gérant de la société civile immobilière, envisage la création d'un bâtiment sur une superficie de 1 156 m² sur le lot 2. Cette délibération annule et remplace la délibération n°22 du Conseil du 28 mars 2019.

Monsieur BLANRUE a le projet, via cette SCI, de créer un bâtiment pour exploiter une boulangerie pâtisserie sur la ZAE Haute Epine à Saizerais.

Il est prévu de confier l'exploitation de cet espace boulangerie pâtisserie à une société une fois l'investissement immobilier réalisé.

Le projet foncier et immobilier sera porté par la SCI AMB.

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des domaines a été saisi et a donné un avis conforme.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable des domaines,
- Après avis favorable de la Commission « Emploi et Développement Economique » du 29 avril 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ANNULE et REMPLACE la délibération n°22 du 28 mars 2019.

AUTORISE la vente d'un terrain d'environ 1 156 m² à la SCI AMB, destiné à la construction d'un bâtiment pour exploiter une boulangerie pâtisserie sur la base de 23 € HT le m² et la signature de l'acte de vente devra intervenir dans les 24 mois.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DESIGNE l'étude notariale de Maître BALANCY-BAZELAIRE comme conseil en charge d'établir les actes.

**1 ABSTENTION
32 VOTES POUR**

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC